

le devenir d'un locataire en cas de vente

Par mimin, le 17/03/2013 à 18:51

la propriétaire de l'appartement loué par ma maman qui a 84 ans, menace de vendre, suite à la demande de plusieurs réparations à effectuer. (changement de pièces de la chaudière qui a plus de 18ans, ainsi que la robinetterie de l'évier et du lavabo qui a le même âge). ma maman est paniquée et veut donc prendre à sa charge le changement des robinets. question : peut-on forcer une personne de son âge à partir dans le cas de la mise en vente de l'appartement.

: peut-on obliger le propriétaire à changer la robinetterie, à ses frais (le propriétaire a fait le nécessaire pour la chaudière)

Par Afterall, le 17/03/2013 à 20:16

Bonjour,

Les locataires agés de plus de 70 ans et dont les revenus annuels sont inférieurs à 1,5 x le smic sont protégés.

Voir ici:

http://www.adil25.org/faq/index.php?PHPSESSID=38d644d998173061056b34db897ed922&nbligne=&0 Pour le problème de plomberie, il s'agit effectivement d'une charge dont le propriétaire doit assumer la remise en état.

Par **HOODIA**, le **18/03/2013** à **08:03**

En pratique ,un locataire qui dépasse un certain age est absolument impossible à faire partir!

Reste qu"une action est toujours possible